

L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent

Déclaration du groupe CGT-FO

En préambule, le groupe FO veut dénoncer les délais contraints imposés pour répondre à cette saisine du Premier Ministre sur un sujet d'importance pour notre pays. De même, en raison de cette contrainte de temps, le groupe FO considère que la méthode de travail employée en ouverture de cette saisine basée sur un travail dit de prospective oriente et enferme les conseillers sur des thèmes préemptés par cette méthode.

Malgré ces contraintes fortes, le groupe FO remercie le président de la commission, les deux rapporteurs et l'ensemble de l'administration pour leur écoute, et leur volonté de prendre en compte les idées de chacun avec une attention forte pour le meilleur consensus possible.

Concernant l'avis, le groupe FO approuve les recommandations du CESE prônant à maintes reprises la nécessité de réaliser un bilan des différentes réformes engagées ces dernières années. Que ce soit sur les réorganisations des services comme la RéATE, ou les fusions de corps et les corps interministériels (comme les attachés d'administration) avant d'engager d'autres évolutions.

De même, le groupe FO partage l'avis du CESE de la nécessité d'une stabilité des politiques publiques et des organisations tant pour favoriser l'égalité d'accès et de traitement des usagers et la qualité du service rendu que pour donner du sens aux fonctionnaires et agents publics dans l'exercice de leurs missions.

Le groupe FO soutient l'avis sur la nécessité de poursuivre l'égalité professionnelle femmes/hommes et de développer la formation professionnelle pour répondre notamment au défi du numérique.

Enfin, le groupe FO partage la recommandation numéro sept appelant à renforcer le statut général des fonctionnaires et reconnaissant ses capacités d'adaptabilité, de mutabilité et de continuité, ainsi que ses valeurs d'égalité, de neutralité et d'indépendance. Cette recommandation est essentielle et revêt une importance particulière quand elle est portée par la société civile représentée dans cette instance.

En revanche, le groupe FO maintient que certains disensus forts persistent et se félicite que l'avis les fasse apparaître. Le groupe FO rappelle son opposition aux comptes individuels dans la fonction publique et à la suppression des statuts particuliers et cadres d'emploi, et donc au compte personnel de formation, aux fusions des corps, aux corps communs aux trois versants de la fonction publique, volonté du protocole PPCR. Dans le même esprit, le groupe FO rappelle son attachement aux gestions ministérielles et son opposition à la transformation de la DGAFP en DRH de l'État.

De plus, au-delà du désaccord constaté sur les maisons de service au public, le groupe FO rappelle son attachement au service public de proximité et la nécessité d'établir un véritable bilan de la présence de ces services après les différentes réformes territoriales notamment.

Le groupe FO est opposé à la mise en place d'assises, à la régionalisation du dialogue social et reste prudent sur la concertation citoyenne et l'idée de co-construction du service public. À l'inverse, le groupe FO soutient le développement du dialogue social de portée nationale et rappelle sa volonté d'un débat de fond au sein du commissariat général à la stratégie et à la prospective sur les besoins en matière de services publics, leur organisation et les moyens nécessaires. Au final, au regard de l'ensemble des éléments indiqués, le groupe FO s'abstient sur ce texte.